

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Tatouage d'Halloween – CtrlZ »

Article 1 – Société organisatrice

La société Ligue Médicale Laser, [Société par actions simplifiée - 46 RUE STANISLAS, 54000 NANCY – 947 742 292, ci-dessous désignée avec ses filiales et sa société-mère par « société CtrlZ » ou « CtrlZ »], organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Tatouage d'Halloween », accessible sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram de CtrlZ, ainsi que sur la plateforme PollUnit.

Article 2 – Dates du jeu

Le jeu se déroulera du 17 octobre 2025 à 19h00 au 31 octobre 2025 à 12h00 (inclus).

Les résultats seront annoncés le 31 octobre 2025 en story sur les réseaux sociaux officiels de CtrlZ.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Sont exclues de toute participation les personnes travaillant pour la société CtrlZ.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, chaque participant devra :

1. Se rendre sur la plateforme PollUnit via le lien fourni sur les réseaux sociaux de CtrlZ ;
2. Uploader la photo d'un tatouage qu'il/elle souhaiterait effacer ;
3. Accepter que cette photo soit diffusée publiquement sur PollUnit et potentiellement réutilisée ultérieurement par CtrlZ à des fins de communication (voir article 8).
4. Les autres utilisateurs pourront ensuite voter pour le tatouage qu'ils estiment être « le pire » ou celui qui mérite le plus un détatouage gratuit.

Aucune contrepartie financière n'est demandée pour participer.

En considération des services actuellement disponibles sur le marché, qui permettent une connexion internet entièrement gratuite, CtrlZ constate qu'aucun débours n'est

nécessaire pour participer au jeu.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera la personne dont le tatouage aura recueilli le plus de votes sur la plateforme PollUnit à la clôture du jeu-concours.

En cas d'égalité, CtrlZ se réserve le droit de départager les ex æquo.

Le résultat sera annoncé le 31 octobre 2025 via une story sur les comptes Facebook et Instagram de CtrlZ.

Le gagnant devra contacter CtrlZ dans les 7 jours suivant la publication. Passé ce délai, le lot sera attribué à un autre participant.

Article 6 – Lot

Le gagnant remportera un détatouage complet gratuit pour le tatouage présenté dans sa participation (valeur estimative à préciser selon tarif moyen).

Le lot ne pourra être ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

CtrlZ se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation.

En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son lot, il ne pourra pas en faire bénéficier la personne de son choix et le lot redeviendra automatiquement la propriété de CtrlZ. Aucune réclamation ne pouvant être acceptée.

Article 7 – Responsabilité

CtrlZ ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Dysfonctionnements techniques du site PollUnit, d'Internet ou des réseaux sociaux ;
- Participations incomplètes, non conformes ou frauduleuses.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu-concours en cas de force majeure.

Article 8 – Droits d'image et propriété intellectuelle

En participant, chaque candidat :

- garantit qu'il est le propriétaire du tatouage figurant sur la photo ;

- autorise CtrlZ à utiliser gratuitement sa photo (tatouage uniquement, sans nécessité de montrer le visage) à des fins de communication commerciale, promotionnelle ou informative, sur tous supports et sans limitation de durée.

Les participants conservent leurs droits moraux sur les images soumises.

Article 9 – Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, contact, photo du tatouage) sont nécessaires à la gestion du jeu et au contact du gagnant.

Elles sont traitées par CtrlZ conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Chaque participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition en écrivant à : dpo@ctrlz.com.

Article 10 – Acceptation du règlement

Le règlement complet du présent jeu-concours est consultable directement sur notre site web.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

CtrlZ se réserve le droit de refuser toute participation contraire à l'éthique, offensante ou inappropriée.